

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N° 2025-27-T1

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

Date de convocation du conseil d'administration : 18 juin 2025

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 16

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN (visio) ; M. Benoît SECHET ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Colette BONIN

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Christian GORISSE donne pouvoir à M. Benoît SECHET

Membres absents : Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Christophe PERRIN ; Mme Myriam RAFFARA ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur les modifications de fond, selon les modalités suivantes :

- Ouverture de l'emploi sur d'autres cadres d'emplois afin de permettre un recrutement ou une évolution conformément au développement de l'organisation des services :

Emploi	Cadre(s) d'emploi autorisé(s) avant modification	Cadre(s) d'emploi autorisé(s) après modification	Grade(s) minimum prévu(s)	Grade(s) maximum prévu(s)	Cat.	Pôle/ Secteur	Observations
Aide-soignant(e)	Agent social	Aide-soignant Agent social Auxiliaire de soins	Agent social Auxiliaire de soins	Aide-soignant de classe supérieure	B C	CCAS Coucheroux	Montée en compétence de l'agent

Soit 1 ouverture.

- Ouverture du poste au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent au titre de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique (CDD 3

Accusé de réception en préfecture
089-266910038-20250625-CCAS_2025-027-T-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Lors de cette modification nous allons procéder à l'ouverture de tous les postes inscrits au tableau au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent au titre de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique (CDD 3 ans) pour permettre davantage de souplesse dans la gestion des Ressources Humaines.

- Création(s) de poste :

Emploi	Cadre(s) d'emploi à créer	Grade(s) minimum	Grade(s) maximum	Catégorie(s)	Pôle/ Secteur	Observations
Aide- soignante	Aide- soignant	Aide- soignant de classe normale	Aide- soignant de classe supérieure	B	EHPAD	Régularisation du tableau des emplois permanents

Soit 1 création.

— — — — —

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1 ;

Vu la délibération n°2024-46-T1 du 12 décembre 2024 et son annexe ;

Vu le tableau des emplois permanents de la collectivité au 13 mars 2025 ;

Vu les inscriptions budgétaires au chapitre 012, charges de personnel ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial rendu le 17 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Actualise le tableau des emplois permanents de la collectivité tel que défini ci-dessus.
- Dit que les charges de personnels relatives aux effectifs de la collectivité sont prévues chaque année au chapitre 012 du budget concerné.

Ainsi délibéré,

A Écully, le 25 JUIN 2025

Certifié exécutoire le 8 JUIL. 2025

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS